

**PROCÈS VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 19 HEURES 30**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Christian BOULEY, Maire.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, M. FABRICI Vincent, Mme MACHADO Laurence, Mme GRIFFE Christelle, M. THIBAUT Arnaud, M. PETRIGNET David, Mme PLANCHARD Corinne. Mme NOWAK Vanessa, M. PETRIGNET David, M. FAATOMO James.

Absents excusés avec pouvoir : /

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : M. David PETRIGNET

Convocation du trois avril deux mil vingt-six adressée le trois avril deux-mil-vingt-six à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal des 20 mars et 09 avril 2026,
- SDEY - Délégation permanente,
- Achat de matériel,
- Présentation budgétaire,

Il est constaté que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance.

M. David PETRIGNET est désigné secrétaire de séance.

2026-26 –SDEY - DELEGATION PERMANENTE

M. Le Maire rappelle que la commune de CHITRY a précédemment délibéré pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune CHITRY, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY en vigueur à la date de signature de la convention,

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune CHITRY, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Après avoir délibéré,

ACCEPTÉ de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention

ACCEPTÉ de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTÉ que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la commune CHITRY lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

2026-27 – ACHAT DE MATERIEL

Monsieur le Maire expose que l'utilisation des produits chimiques est interdite.

Le désherbage se fait donc manuellement et/ou à l'aide matériel adapté. C'est une tâche chronophage.

Il présente de 2 devis pour l'achat d'un Ripagreen. Il s'agit d'un appareil thermique à air chaud pulsé dont la technologie permet de désherber beaucoup plus vite.

Entreprises	Montant HT
ALABBEURTHE	2 950.00€
EXPERT JARDIN	2 900.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise Expert Jardin.

PRESENTATION BUDGETAIRE

Vincent FABRICI présente un power point qui retrace la vie budgétaire d'une commune. Ce document explique les grands principes budgétaires.

Un projet de budget est également remis à chaque conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05

La secrétaire de séance
David PETRIGNET




Le Maire
Christian BOULEY

